



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juillet 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 16-2025 décrétant une dépense de six cent vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (624 999 \$) et un emprunt de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) aux fins de réaliser divers travaux en relation avec la programmation #1 du transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce deuxième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Stéphane Giguère
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant de Saint-Eustache, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 13 h 00 heures et 16 h 00 heures, le deuxième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, savoir: 1110, chemin Principal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce deuxième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Stéphane Giguère
Directeur général